

Projet de discours -
atelier pour les points focaux nationaux des PMA

New York, 16 mai 2003

Monsieur le Haut Représentant des Nations Unies pour les PMA,
Mesdames, Messieurs les Points focaux
Chers collègues,

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer ma grande satisfaction, en tant que représentant belge, de pouvoir m'adresser à vous en cette date anniversaire. Cela fait effectivement 3 ans, jour pour jour, que le 3^{ième} Programme d'Action pour les PMA a été adopté par consensus à Bruxelles. Ce Programme d'Action représente, comme vous le savez, une double avancée: il a non seulement permis de définir des objectifs de développement propres aux PMA, mais également les termes d'un partenariat avec les pays du Nord pour les atteindre. Soyez assurés que la Belgique soutient et continuera de soutenir ces efforts.

Dans le domaine multilatéral tout d'abord, nous avons eu l'honneur de présider le comité préparatoire et d'accueillir la conférence à Bruxelles avec le précieux soutien de nos partenaires de l'Union européenne. A New York, nous avons participé aux négociations qui ont permis de définir les mécanismes de suivi, c'est-à-dire d'identifier le Conseil économique et social comme organe de suivi intergouvernemental et de créer la fonction de Haut Représentant des Nations Unies pour les PMA pour garantir sa visibilité et veiller à sa mise en œuvre. A titre national, la Belgique aura quasiment doublé son APD en quelques années, en atteignant 0,6% de son PIB en 2003-2004. Ce chiffre est bien au-delà les objectifs que les Etats membres de l'Union européenne s'étaient fixés à la veille de la Conférence de Monterrey, à savoir 0,39% du PIB avant 2006. Ce chiffre dépasse largement l'objectif du Programme d'Action fixé à 0,15 à 0,20% de l'APD destinée aux PMA.

Dans le domaine commercial, nous avons pris bonne note de la déclaration des ministres du commerce des PMA adoptée il y a 10 jours à Dakar, et nous oeuvrons avec nos partenaires des Communautés européennes pour que les négociations de l'OMC se clôturent aussi sur

un succès pour les PMA. Ce ne sont ici que quelques exemples. Le segment ministériel du Conseil économique et social de juin nous permettra de faire l'analyse détaillée de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme d'Action et de son volet relatif aux ressources.

Ce qui devrait nous occuper ici dans cet atelier pour les points focaux nationaux n'est pas uniquement l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme d'Action mais surtout l'état d'avancement de ses mécanismes de suivi. Comme vous le savez, le Programme d'Action de Bruxelles n'est pas le seul document intergouvernemental qui définit des objectifs de développement, ni le seul document qui clarifie les termes d'un partenariat Nord-Sud.

Des questions essentielles restent posées, à savoir : Comment garantir la cohérence au niveau du suivi entre le Programme d'Action de Bruxelles, les Objectifs de Développement du Millénaire (MDGs) et le consensus de Monterrey ? Comment, au-delà de la cohérence, éviter les double-emplois ? Comment mieux assurer la visibilité politique du Programme d'Action de Bruxelles face à l'attention portée au processus du suivi de Monterrey et aux ODM ?

Messieurs les Points focaux, vous êtes bien placés pour mener à bien cette réflexion, et j'attends avec impatience les résultats de vos échanges d'idées sur base des expériences vécues dans différents pays. Je salue votre projet d'établir avant la fin de cette semaine les bases d'un consensus sur des méthodologies qui permettront de surveiller et d'évaluer la mise en œuvre du Programme d'Action au niveau national. Je vous rassure que ma délégation suivra activement vos travaux, comme elle l'a d'ailleurs fait dans le passé.

Je vous remercie de votre attention.